



VILLE DE SOLLIÈS-PONT

MOTION

Séance du jeudi 29 septembre 2011

Rapporteur : Docteur André GARRON, maire de SOLLIÈS-PONT.

Objet : Direction générale des services – Secrétariat de la direction générale – MOTION CONTRE LA LIGNE A GRANDE VITESSE (LGV) PACA.

Sur proposition de monsieur COUSQUER, monsieur le Ministre Jean-Louis BORLOO a décidé le 29 juin 2009, que la desserte de Nice et de la région Sud-Est, se ferait par une LGV qui emprunterait le tracé des métropoles du Sud en reliant Marseille, Toulon et Nice, trois villes majeures situées sur l'arc méditerranéen tendu entre Gênes et Barcelone.

Le tracé, situé au Nord et longeant l'autoroute A7 à partir d'Aix en Provence était ainsi écarté à la grande satisfaction du maire d'Aix en Provence et des trois maires des « métropoles du Sud » Messieurs Gaudin, Falco et Estrosi.

Ainsi était préféré un trajet qui impacterait gravement notre région en compromettant son équilibre social, économique et humain.

Aux difficultés techniques relatives au relief accidenté et à la géologie tourmentée du terrain, ce projet ajouterait les nuisances et les dommages que devraient supporter les populations de nos territoires fortement urbanisés, alors que les terres agricoles et plus particulièrement les terroirs viticoles et arboricoles seraient menacés dans leur devenir.

Dans le cadre du tracé des métropoles, quatre scénarii ont été rendus publics le lundi 11 juillet 2011 par le Comité de Pilotage (COPIL) du projet LGV PACA.

Solliès-Pont est une des communes les plus impactées négativement par ce projet, en raison de sa proximité avec la gare TGV de Toulon et surtout par la menace que fait planer la LGV sur notre plaine agricole, du fait de la quasi impossibilité d'adapter le réseau classique lors de la traversée de la commune.

Les quatre scénarii ont en effet en commun pour Solliès-Pont la création d'une ligne nouvelle en site propre, c'est à dire au sud de l'agglomération, ce qui impacte inévitablement nos zones agricoles et naturelles et crée une troisième coupure négative après celle de l'autoroute et de la voie ferrée classique. Et cela, alors même que le 19 mai 2011, le Conseil Municipal ait approuvé à l'unanimité le Plan Local d'Urbanisme, un document qui délimite et protège de façon efficace et sourcilieuse nos espaces agricoles et naturels.

Il convient de rappeler que dans sa lettre expliquant le choix du trajet des « métropoles du Sud », monsieur le Ministre Jean-Louis Borloo s'engageait pour un projet d'amélioration globale de la desserte ferroviaire des 3 métropoles de la région.

Ce projet devait s'inscrire dans le territoire très contraint de la région PACA en raison du relief de celle-ci, de ses espaces naturels, de ses paysages remarquables et de ses précieux espaces agricoles et vinicoles.

Pour cela, le tracé devait emprunter les lignes existantes. A défaut, les solutions d'enfouissement devaient être massivement privilégiées afin de respecter la qualité de vie de nos communes et la richesse de notre agriculture dont « pas un seul hectare ne devait être sacrifié ! » selon l'expression de nos élus parlementaires.

Cela signifie :

- que l'utilisation des lignes et emprises existantes soit massivement privilégiée.
- que soit positionnée la gare TGV Toulon, à Toulon Centre
- que soit grandement amélioré le réseau TER
- que soient étudiées les solutions alternatives
- que soient maintenue la qualité du cadre de vie et de l'environnement des habitants de Solliès-Pont, dans le respect des zones agricoles et naturelles définies par notre PLU

A défaut, le Conseil Municipal demande le retrait du projet LGV PACA

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants

- **APPROUVE** la motion présentée.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON
Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 30 SEP. 2011
et publication ou notification du 30 SEP. 2011

